

# GUIDE DES MÉTIERS

FENEPSY

Fédération Nationale des Étudiants en Psychologie

Bureau 2020 - 2021



[fenepsy.fr](https://fenepsy.fr)

[contact@fenepsy.fr](mailto:contact@fenepsy.fr)



FENEPSY - 71 Avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne-Billancourt

Membre de l'European Federation Psychology Students' Associations,  
association internationale depuis janvier 1989 d'après la loi belge.

## Sommaire des métiers

1.	Psychologue	1
2.	Titre de psychologue	2
3.	Déontologie	3
4.	Formation et spécialisation	4
5.	Être psychologue	5
6.	Psychologie : exercice libéral	5
7.	Sanitaire et médico-social	6
8.	Travail et Ressources humaines	7
9.	Justice	9
10.	Enseignement – Formation	10
11.	Recherche – Innovation	11
12.	Les métiers “psy” non-psychologue	12
13.	Métiers non-psy	13
14.	Diplômes universitaires	15
15.	Sites ressources	16

# 1. Psychologue

Actuellement, le bien-être et l'épanouissement personnel sont des enjeux de santé majeurs dans notre société. De ce fait, le psychologue a une place tout indiquée. La formation du psychologue est centrée sur sa compréhension du comportement humain et sur sa capacité à être attentifs aux difficultés d'autrui. Il accompagne l'individu sur le plan psychique, affectif et cognitif. De par sa démarche clinique, il est au plus proche du patient. Il peut mener des entretiens, mais également recourir aux tests psychologiques/psychométriques.

Le psychologue est un professionnel de la santé. Pour obtenir le titre de psychologue, il doit avoir validé une Licence et un Master en psychologie, mais aussi avoir effectué au moins 500 heures de stages dans le cadre des masters. Il peut intervenir dans des secteurs très variés tels que l'éducation, la santé, le social, le travail, le sport, etc. Il peut également être enseignant.e chercheur. Selon leur lieu d'activités, les psychologues peuvent se spécialiser dans l'un ou l'autre de ces secteurs et donc toucher un public particulier : jeunes, adultes, couples, entreprises, chômeurs, etc.

Les psychologues peuvent exercer soit de manière indépendante (libéral), dans leur propre cabinet, soit au sein d'institutions (salariés), entreprises, administrations, associations, etc. Ils collaborent souvent avec d'autres professionnels du sanitaire et du médico-social (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, orthophonistes, psychiatres, psychomotriciens, etc.), les acteurs de l'enseignement, mais aussi les ressources humaines dans le monde du travail.

Le Code ROME du métier de psychologue (France) est le K1104

Le psychologue peut avoir différents statuts : fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, fonction publique d'État, salarié du secteur privé (entreprise), salarié du secteur associatif ou en activité à titre libéral. Ces différents statuts vont donner lieu à 3 grilles salariales : la [Fonction Publique Hospitalière](#), la [Convention 51](#) et la [Convention 66](#). Il peut également connaître différentes conditions d'exercice : temps complet, temps partiel, exercer dans plusieurs structures, etc.

**Le métier de psychologue ne doit pas être confondu avec d'autres métiers comme :**

- Le psychiatre, qui est un médecin ayant fait une spécialité en psychiatrie. Il peut prescrire des médicaments et être remboursés par la sécurité sociale.
- Le psychanalyste, qui est une personne ayant suivi une psychanalyse (freudienne, lacanienne ou jungienne). Il suit également une formation théorique dans une école, instituts ou sociétés de psychanalyse (formation de plusieurs années). Il propose à ses patients une « analyse » de plus ou moins longue durée sur le divan (dite « classique »), ou en face à face. Il doit être régulièrement enregistré dans l'annuaire d'une association psychanalytique et être « supervisé » par l'un de ses collègues.
- Le psychothérapeute, qui a suivi une formation théorique et surtout pratique lui donnant une compétence pour l'application de méthodes psychothérapeutiques spécifiques. Ces formations se font dans des écoles où les méthodes suivantes peuvent être enseignées : sophrologie, massage bien être, gestalt, etc. La formation dure de quatre à sept ans. Un psychothérapeute n'est pas forcément un psychologue, mais un psychologue peut, s'il remplit les critères, demander le titre de psychothérapeute. L'usage de ce titre est réglementé.

## 2. Titre de psychologue

En France, depuis le 25 Juillet 1985, le titre de psychologue est protégé par la loi 85-772 Article 44 :

« L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'État ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes nationaux exigés. »

Le décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixe dans son article 1 la liste des diplômes permettant de faire un usage professionnel du titre de psychologue à savoir l'obtention d'une licence et d'une maîtrise de psychologie (comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur). Publié au Journal Officiel le 27 août 2005, ce décret prend application à ce moment. L'usurpation du titre de psychologue est alors punie des peines encourues par le délit d'usurpation de titre prévu par l'article 433-17 du code pénal soit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende

Le titre de psychologue est actuellement protégé au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Norvège, en Espagne et en Suède. Il ne l'est pas au Pays Bas et au Royaume Uni.

Comme tous les professionnels de la santé, du social ou du champ sanitaire, les psychologues ont pour obligations en France d'enregistrer leur diplôme au sein du répertoire ADELI. Cette inscription sur une liste officielle permet principalement de gérer les listes départementales des professionnels concernés mais aussi de les informer, d'élaborer des statistiques ou encore de mettre en place des « dispositifs de défense civile et de protection sanitaire des populations civiles »

### 3. Déontologie

Bien que le titre de psychologue soit protégé, à l'heure actuelle, il n'existe pas au niveau législatif de texte régissant la manière de travailler des psychologues, leurs méthodes, leurs prérogatives, etc. Pour pallier ce manque, les professionnels de la psychologie se sont réunis afin de créer un code qui guiderait la profession. De cette initiative est né le 7 mai 1961 le premier code de déontologie des psychologues élaboré par la Société française de psychologie (SFP). Ce code a alors servi de base à la rédaction des codes de déontologie suivants. D'abord une version en 1990 puis une en 1996 signée par une vingtaine d'organisations.

Le préambule du code de déontologie apporte la notion suivante :

« Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable »

L'actuel code de déontologie révisé en 2012 contient 55 articles et 6 principes généraux :

**Principe 1 : Respect des droits de la personne**

Respecter l'autonomie d'autrui et en particulier ses possibilités d'information, sa liberté de jugement et de décision. Il n'intervient qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes concernées. Il préserve la vie privée et l'intimité des personnes en garantissant le respect du secret professionnel.

**Principe 2 : Compétence**

Il définit ses limites propres compte tenu de sa formation et de son expérience. Il est de sa responsabilité éthique de refuser toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises.

**Principe 3 : Responsabilité et autonomie**

Le psychologue décide et répond personnellement du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il conçoit et met en œuvre et des avis qu'il formule.

**Principe 4 : Rigueur**

Les modes d'intervention choisis par le psychologue doivent pouvoir faire l'objet d'une explicitation raisonnée et d'une argumentation contradictoire de leurs fondements théoriques et de leur construction.

**Principe 5 : Intégrité et probité**

Le psychologue a pour obligation de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques, ou en vue de tout autre intérêt idéologique.

**Principe 6 : Respect du but assigné**

Les dispositifs méthodologiques mis en place par le psychologue répondent aux motifs de ses interventions, et à eux seulement.

>>> [ICI](#) pour accéder au code de déontologie actuel.

## 4. Formation et spécialisation

Contrairement à la licence de psychologie, le [master de psychologie](#) est spécialisant. Il existe actuellement, en France, de nombreuses spécialisations :

Mention de master (Arrêté du 4 février 2014)					
	Psychologie	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique (PPCP)	Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé (PPPS)	Psychologie sociale, du travail et des organisation (PSTO)	Psychologie de l'éducation et de la formation (PEF)
Spécialités	Cognitive "Clinique" Handicaps et Déficiences ...	"Clinique" ...	Neuropsychologue Gérontologie Santé Victimologie Criminologie ...	Social Travail Ergonomie Environnement et menaces sociales ...	Éducation Nationale Orientation ...

NB : le terme clinique est entre guillemet, il s'agit d'un abus de langage, tout psychologue est clinicien s'il rencontre un patient/client/employé, ... dans un but thérapeutique.

Les psychologues peuvent également se spécialiser selon un public particulier : jeunes, adultes, couples, entreprises, chômeurs, etc. Tous ces parcours permettent une spécialisation avant une insertion professionnelle dans un domaine ou dans une institution particulière : psychologie du travail pour une insertion dans le secteur du recrutement, psychologie clinique ou de la santé pour une insertion en centre hospitalier, psycho-criminologie pour une insertion en justice, etc.

Le champ d'action et d'intervention du psychologue est très large. Il peut intervenir dans toutes les structures employant du personnel ou accueillant du public.

### Domaine d'activités :

- Sanitaire (CH/CHU, EHPAD, CMP, ...) et médico-social (ONG, associations, ...)
- Travail et Ressources Humaines (Entreprises, collectivités, administrations publiques, ...)
- Organismes d'insertion sociale et professionnelle (Mission locales, Pôle emploi, ...)
- Justice (P.J.J., police/gendarmerie, expertise judiciaire, ...)

## 5. Être psychologue

### Conditions de travail

Le travail des psychologues s'effectue dans des établissements très variés. Le clinicien et les psychologues de la santé exercent en cabinet privé mais également dans des établissements spécialisés (hôpitaux, centres médicaux sociaux). Les psychologues dépendant du ministère de la Justice travaillent au sein des prisons ou des services de prévention. Les psychologues scolaires collaborent avec les équipes enseignantes en milieu scolaire. Ceux qui se consacrent à la recherche enseignent également en université. Les méthodes de travail doivent s'adapter aux problèmes rencontrés : le psychologue peut suivre individuellement des personnes mais il peut également prendre en charge des groupes.

### Qualités requises

Choisir le métier de psychologue suppose des qualités d'écoute, d'analyse, et une bonne connaissance des comportements humains. Une formation de base en psychologie fait une place assez large aux statistiques et à la biologie. Une telle formation exige une grande souplesse d'esprit et une large diversité d'intérêts.

### Débouchés

Si les applications de la psychologie sont nombreuses, les difficultés de l'insertion professionnelle sont réelles. Cependant, les perspectives d'emploi ne sont pas plus mauvaises que pour les autres disciplines de sciences humaines. Pour l'avenir, de nouveaux champs s'ouvrent, notamment dans le domaine de la formation, de l'animation de stage d'insertion, des bilans de compétences.

### Rémunérations

Le salaire d'un psychologue débutant est d'environ 1500 à 1850 euros bruts par mois en équivalent temps plein. Le salaire augmente ensuite selon l'ancienneté et peut varier selon la structure et les conventions.

## 6. Psychologie : exercice libéral

L'exercice en libéral peut se faire en individuel et/ou groupal. Le professionnel réalise un travail qu'il pourrait fournir dans une structure. Ici le travail pluridisciplinaire est moins visible, c'est donc au psychologue de prendre contact avec les différents acteurs du sanitaire et du médico-social. Dans son travail, le psychologue peut mettre en place de la prévention, une aide au diagnostic, des thérapies et ou de la rééducation.

En libéral le psychologue reçoit ses patients dans un cabinet, dans un lieu neutre affectivement pour les deux partis. Dans son exercice en libérale, une clientèle spécifique peut être accueillie : enfant, adulte, couples, familles. Ce choix sera fait selon les affinités mais aussi la formation reçue par le clinicien. Les différentes formations et spécialités peuvent exercer en libéral dans la limite de leur missions et leurs connaissances spécifiques.

## 7. Sanitaire et médico-social

### **Psychologue de la santé**

Il s'agit d'un professionnel qui intervient dans le champ sanitaire et social. Ses missions se centrent sur l'accompagnement des malades, souvent chroniques, dans l'acceptation de la maladie, mais aussi sur le travail psychique qui en découle. Il peut être amené à réaliser des bilans psychologiques pour adapter au mieux l'accompagnement et guider les différentes pratiques professionnelles dans la prise en charge du malade.

### **Psychologue - Neuropsychologue**

Il étudie les liens qui existent entre les fonctions cognitives et le comportement humain dans la réalisation d'activités de vie quotidienne. Il les étudie dans le cadre d'un parcours de vie typique, atypique ou suite à des traumatismes (maladies, lésions cérébrales, ...). Ses missions sont présentes de la petite enfance jusque tard dans le vieillissement (normal et pathologique). Cette approche permet d'identifier les troubles d'apprentissages, de mémoire, d'attention ou encore les maladies neurodégénératives.

### **Psycho-oncologue**

Le psycho-oncologue a pour objectif la prise en compte des dimensions psychologiques, psychiatriques, familiales, comportementales et sociales en relation à un cancer. Il prévient et traite les répercussions négatives de la maladie cancéreuse, sur le psychisme du patient et de son entourage. Il propose un accompagnement adapté aux besoins de la personne malade et de ses proches. Il tient compte des effets neuropsychologiques de la maladie et/ou des traitements, mais aussi des conséquences sur les modes de vie, de penser et les relations aux autres. Le psycho-oncologue est un psychologue ayant effectué un DU en oncologie.

### **Psychopharmacologue**

Il fait l'étude scientifique des produits psychotropes, de leurs effets sur les sensations, l'humeur, la pensée, etc. et de leurs applications en psychiatrie et psychologie

### **Exemples de secteurs d'emploi :**

Structures sanitaires et sociales (Association, OMS), organismes d'insertion professionnelle (Pôle Emploi), économie sociale (Mutuelle, CAF, Sécurité sociale), établissements de soins (Hôpital, CMP, établissement sanitaire privé, EHPAD), organismes internationaux d'aide humanitaire (ONG, ONU).

### **Exemples de formations :**

- Mention Psychologie, spécialité Neuropsychologie clinique, évaluation périchirurgicale et réhabilitation cognitive (P ou R) (Lille III)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique, psychopathologie et santé mentale (P) (Montpellier III)
- Mention PPS, parcours NETA/Neuropsychologie/PVNP (P) (Angers)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique (P ou R) (Grenoble II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie du développement, parcours Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent (P) (Toulouse II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychopathologie, criminologie et pratiques cliniques, parcours Psychocriminologie et victimologie (P) (Rennes II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique, parcours Recherche en psychothérapie (P ou R) (Paris VIII)

## 8. Travail et Ressources humaines

### **Auditeur social**

Appelé par l'entreprise, il est chargé d'étudier le comportement des salariés au travail et d'évaluer leur capacité d'adaptation au changement. Il conseille et accompagne les dirigeants de l'entreprise dans l'élaboration de stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement. Il conçoit les processus de changements organisationnels et managériaux (humains, technologiques, financiers, informatiques, démarche qualité, sécurité, ...).

### **Psychologue du travail**

Il va agir sur les problématiques nées de l'interaction entre l'humain et le travail, que l'individu soit en emploi ou non. Il n'est pas rare que le psychologue du travail suive une formation complémentaire en droit du travail, en gestion des entreprises ou en clinique du travail. Il peut avoir un grand nombre de missions (simultanément ou indépendamment) au sein d'une entreprise ou en tant que consultant externe.

- **Orientation**: Le psychologue accompagne les bénéficiaires dans leur orientation professionnelle et dans la gestion de leur carrière au travers de prestations comme le bilan de compétence ou la VAE. Il participe à l'insertion professionnelle des publics précaires au travers des dispositifs étatiques comme Pôle Emploi, la Mission Locale, CAP emplois ...
- **Formation**: Le psychologue du travail est compétent dans la formation des adultes tout au long de la vie que ce soit au sein ou auprès des entreprises (formation des salariés, gestion des compétences) ou des individus (par exemple les centres AFPA/IFOCOP/IFORP/AFEC/CCI etc.). Il peut avoir un rôle de **chargé de formation**. Il met en œuvre ou assiste la politique de formation d'une structure selon les orientations stratégiques et les objectifs de développement visés.
- **Santé**: Le psychologue du travail participe au maintien de la santé des travailleurs et à la prévention des risques liés au travail notamment les accidents et maladie du travail ainsi que les risques psychosociaux.
- **Recrutement**: Le psychologue du travail est à même d'évaluer et de sélectionner, via des méthodes (assessment center) et tests, les salariés. En tant que **consultant en recrutement**, il définit en collaboration avec l'entreprise cliente, le profil de la personne recherchée. Il rédige une fiche de poste ainsi qu'un descriptif des activités. Il rédige également l'annonce et sélectionne des candidatures ou des candidats à présenter à l'entreprise. On distingue le consultant en recrutement et le chasseur de tête ou recruteur par approche directe. Ce dernier est missionné par des entreprises pour trouver des candidats déjà en emploi.
- **Organisation**: Le psychologue du travail peut agir sur les phénomènes organisationnels comme l'accompagnement du changement, le développement des ressources humaines, le développement de l'innovation, répondre à des questions ciblées de l'organisation comme l'absentéisme.

**D'autres métiers**: animateur de formation, conseiller Pôle emploi, coach, consultant en accompagnement au changement, responsable des Ressources Humaines, directeur des Ressources Humaines.

### **Exemples de secteurs d'emploi :**

Entreprise, service de ressources humaines, cabinets de consultants, institutions (pôle emploi, mission locale), société d'intérim), en libéral ou dans une association de type Service de santé au travail.

### **Exemples de formations :**

- Mention Psychologie sociale du travail et des organisations (P) (Aix-Marseille I)
- Mention Psychologie, spécialité Insertion et risques Psychosociaux : approche psycho-sociale et contexte économique (P ou R) (Reims)
- Mention Psychologie, spécialité Travail et consultations psychosociologiques : études, formation, interventions (P) (Paris XIII)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie du travail et des organisations, parcours évaluation des personnes et des systèmes (P ou R) (Lille III)
- Mention Psychologie, spécialité Ergonomie cognitive et conseil psychologique (P ou R) (Paris VIII)
- Mention Psychologie, spécialité Cognition, conduites sociales et ingénierie psychologique, parcours Développement humain et handicaps (P) (Rennes II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie du travail (P ou R) (Grenoble II)
- Mention Psychologie du Travail et Ergonomie (P) (Nanterre)
- Mention Psychologie de l'Orientation, de l'Évaluation et du Conseil (P) (Nanterre)

## 9. Justice

### **Psychologue à la P.J.J. (Protection judiciaire de la jeunesse)**

C'est un fonctionnaire qui intervient à la demande du juge ou des services sociaux auprès de jeunes qui sont soit en danger dans leur famille (violence, alcoolisme, drogue ...), soit délinquants. Il reçoit les jeunes en entretien individuel sur leur lieu de placement ou dans une permanence d'accueil. Son objectif est de comprendre la personnalité du jeune afin de l'aider à mieux s'insérer socialement et de recréer une communication avec son entourage. Il participe à l'élaboration du dossier du jeune en donnant son avis et aide ainsi le juge ou les services sociaux à prendre leur décision.

### **Psychologue en milieu pénitentiaire**

Il travaille à l'intérieur du milieu carcéral, soit auprès du personnel pénitentiaire, soit auprès des détenus, comme psychologue PEP (plan d'exécution des peines). Dans le premier cas, son but est de donner une meilleure compréhension de la population pénale au personnel pénitentiaire et de le soutenir face aux problèmes de comportement des détenus. Dans le deuxième cas, il assure le suivi des détenus en fin de peine, en vue de leur réinsertion. Il est amené également à travailler en dehors de la prison quand le juge stipule une obligation de soins ou d'accompagnement.

### **Psychologue expert- judiciaire**

Les psychologues peuvent être inscrits sur une liste de la Cour d'Appel pour deux ans puis pour cinq ans renouvelables. Le psychologue expert peut être nommé au Pénal par un Juge d'Instruction, un Procureur mais aussi au Civil par un Juge aux Affaires Familiales, un Juge des Enfants. En matière civile, il opère régulièrement dans le cadre des procédures de divorce, pour déterminer à qui l'enfant sera confié, quelles sont les modalités de droit de visite... Au pénal, il reçoit des prévenus mis en examen afin d'apporter un éclairage sur leur personnalité, leur responsabilité, leur mobile. Un psychologue peut devenir expert quel que soit sa spécialité.

### **Psychologue police nationale**

Le psychologue assure une mission de soutien psychologique auprès des fonctionnaires de police nationale rencontrant des difficultés liées à leur activité professionnelle (syndrome d'épuisement professionnel, confrontation à un événement traumatique grave, exceptionnel ou critique). Il s'agit également de s'inscrire dans les actions de prévention des risques psychosociaux.

### **Exemples de secteurs d'emploi :**

Centre éducatif fermé, protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire, centre éducatif renforcé, centre d'action éducative, foyer d'action éducative, institution spécialisée, centre de placement immédiat.

### **Exemples de formations :**

- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique (P ou R) (Grenoble II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie de la prévention (P) (Chambéry)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie du développement, parcours Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent (P) (Toulouse II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies (P ou R) (Dijon)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie de l'enfance, de l'adolescence et des institutions (P) (Nanterre)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique et psychopathologie (P ou R) (Rouen)

## 10. Enseignement – Formation

### **Conseiller d'orientation psychologue (C.O.P)**

Il a pour rôle d'accompagner toute personne dans ses démarches d'information sur les études et les professions afin de l'aider à construire son projet professionnel. Il travaille à la fois dans un Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) où il rencontre un large public, et en établissement scolaire (collèges, lycées et parfois universités). Dans ce dernier cas, il a non seulement un rôle d'aide à la construction du projet de l'élève mais il veille également à sa bonne adaptation au système éducatif.

### **Enseignant-chercheur en Psychologie**

Sa mission est double : transmettre des connaissances et faire progresser la recherche dans sa discipline. Comme enseignant, il élabore, avec les autres membres de l'équipe pédagogique, le contenu des formations en tenant compte des programmes imposés. Il assure l'organisation et la correction des examens et participe aux jurys. En dehors des cours, il peut être amené à recevoir les étudiants pour leur apporter des conseils sur la méthodologie du travail universitaire ou les aider dans leur orientation. Dans les filières professionnalisantes, il participe à la coopération entre l'université et le monde professionnel.

### **Psychologue scolaire / Éducation Nationale**

Ils apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences, des difficultés qu'ils rencontrent et à la recommandation des aides nécessaires. Ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. Ils contribuent à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.

### **Responsable pédagogique**

Son rôle est de concevoir et d'élaborer les supports pédagogiques, en collaboration avec les formateurs. Il est responsable de la qualité pédagogique, il définit les projets de produits et joue un rôle de proposition et de conseil vis-à-vis des clients. Il coordonne une équipe pédagogique de formateurs et peut dispenser lui-même des actions de formation.

### **Exemples de secteurs d'emploi :**

École maternelle et élémentaire publique ou privée, collège / lycée public ou privé, école spécialisée publique ou privée, université, rectorat, cabinet de consultant.

### **Exemples de formations, Master professionnel (P) ou recherche (R) :**

- Mention Psychologie, spécialité Ingénierie de la formation et de l'insertion professionnelle (P) (Clermont - Ferrand II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie et neuropsychologie du développement et des fonctionnements cognitifs (R) (Nice)
- Mention Psychologie, spécialité Psychanalyse et psychopathologie clinique (P ou R) (Aix - Marseille I)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique : pratiques thérapeutiques : évaluations et intervention (P ou R) (Grenoble II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie cognitive et sociale (R) (Grenoble II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie de la Santé (R) (Lyon II)
- Mention Psychologie, spécialité Cliniques de l'enfant et de l'adolescent ; Psychopathologie et psychanalyse, cliniques transculturelles (R) (Paris XIII)

## 11. Recherche – Innovation

### Chargé de valorisation de la recherche

Il propose, définit et met en œuvre la politique de valorisation dans un ou plusieurs domaines scientifiques, des activités de recherche de l'établissement, il assure la mise en relation des laboratoires avec le monde institutionnel, économique et social.

### Directeur de recherche appliquée

Il supervise et réalise des travaux de recherche et d'étude scientifique permettant d'explorer, d'approfondir et d'étendre la connaissance selon les règles éthiques. Il valorise et diffuse les résultats auprès de la communauté scientifique, d'institutionnels ou d'entreprises. Il peut collaborer avec des équipes de recherche privées ou publiques dans le cadre de transfert de technologies ou de projets de recherche et développement. Il supervise et coordonne un projet, une équipe, un service, un laboratoire ou un département de recherche.

### Enseignant - chercheur en psychologie

Son travail comporte 2 volets : l'enseignement de la psychologie auprès des étudiants mais aussi la recherche appliquée ou fondamentale. Son objectif est de participer à l'enrichissement de sa discipline, dans le cadre d'objectifs définis au niveau national ou régional. Il participe aussi à la diffusion des connaissances scientifiques en publiant ses travaux et en participant à des conférences et à des colloques. En qualité de professeur d'université, il impulse et dirige les activités du centre de recherche auquel il appartient : centre ou laboratoire universitaire ou associé au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

### Éthologie cognitive

Observation des animaux dans un milieu plus ou moins naturel et pour but de comprendre l'évolution, l'adaptation, l'origine et le développement d'un répertoire comportemental spécifique à chaque espèce.

### Exemples de secteurs d'emploi :

Ministère, CNRS, structures de recherche des universités, service recherche et innovation, cabinet d'étude et de conseil en innovation.

### Exemples de formations

- Mention Psychologie, spécialité Psychologie de la santé, psychologie clinique (Metz)
- Mention Psychologie, spécialité Psychopathologies interculturelles cliniques du lien social et des situations de crises et psychopathologie clinique (R) (Nice)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie et neuropsychologie du développement et des fonctionnements cognitifs (R) (Nice)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives (R) (Aix - Marseille I)
- Mention Psychologie, spécialité Psychanalyse et psychopathologie clinique (P ou R) (Aix - Marseille I)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique : pratiques thérapeutiques : évaluations et interventions (P ou R) (Grenoble II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie de la Santé (R) (Lyon II)
- Mention Psychologie, spécialité Psychologie sociale et du travail, parcours Représentations et transmissions sociales (R) (Lyon II)
- Mention Psychologie, spécialité Cliniques de l'enfant et de l'adolescent ; Psychopathologie et psychanalyse, cliniques transculturelles (R) (Paris XIII)

## 12. Les métiers “psy” non-psychologue

### **Psychanalyste**

Il a pour objet l'étude approfondie du fonctionnement psychologique d'une personne. Il écoute et analyse le discours du patient pour en comprendre le cheminement. L'histoire personnelle du patient, ses souvenirs, ses rêves et ses émotions constituent la matière à partir de laquelle s'effectue le travail d'analyse. La formation est assurée dans le cadre de l'une des sociétés de psychanalyse ou d'écoles psychanalytiques. Une analyse personnelle est nécessaire au futur praticien pour comprendre son propre fonctionnement et ses limites.

### **Psychiatre**

Le psychiatre est un médecin spécialiste des souffrances psychiques, des troubles du comportement, de l'anxiété, des dépendances et des problèmes relationnels. La formation suit celle de tout médecin pour obtenir un diplôme d'état de médecin puis un diplôme d'état spécialisé en psychiatrie. Cette formation dure 10 ans. Il est le seul des métiers “psy” à pouvoir prescrire et poser un diagnostic.

### **Psychomotricien**

Il intervient dans la rééducation de troubles et dysfonctionnements moteurs chez des patients de tous âges. D'origine neurologique, psychiatrique ou somatique, ces troubles se manifestent par des tics, une mauvaise coordination motrice, de l'agitation, des difficultés d'attention et de concentration... La formation est accessible en postbac pour une durée de 3 ans et l'obtention d'un diplôme d'État.

### **Psychopédagogue**

Étude scientifique des méthodes utilisées dans l'éducation et dans l'apprentissage en général. Outre les comportements des enseignants et des élèves, les psychopédagogues étudient des populations particulières, comme celle des immigrants et celle des enfants en difficultés scolaires

### **Psychothérapeute**

Il soulage les personnes éprouvant des difficultés psychologiques, comportementales, sexuelles ou d'origine psychosomatique. Ses domaines d'intervention sont donc très larges. Il met en œuvre différentes techniques de psychothérapies pour aider à comprendre et résoudre les problèmes. Il questionne le patient, le guide et propose des interprétations, travaille son comportement à l'aide d'exercice. Il peut intervenir ponctuellement ou durablement dans le cadre de consultations au long cours. Le titre est réglementé par la loi, DES en psychiatrie ou le titre de psychologue, ainsi qu'un volume horaire de stages définis sont nécessaires à l'obtention du titre.

## 13. Métiers non-psy

Ces métiers ne donnent pas accès au titre de psychologue mais sont accessibles après une licence de psychologie.

### **Administrateur de programme de santé**

Il élabore des projets de développement de la santé et conseille les pouvoirs publics en vue d'une amélioration des conditions de vie. Dans ses missions, il sera amené à mettre l'accent sur l'éducation aux soins de santé communautaire et la gestion des programmes de soins de santé publics. Il est fréquemment amené à travailler pour des organisations humanitaires.

### **Assistant Ressources Humaines**

Il réalise le suivi administratif de la gestion du personnel (contrats, absences, visites médicales, déclarations aux organismes sociaux, ...) et de la formation continue selon la législation sociale, la réglementation du travail et la politique des ressources humaines de la structure. Il peut préparer et contrôler les bulletins de salaires ou peut réaliser le suivi de contrats d'externalisation de services (paies, ...).

### **Conseiller conjugal et familial**

Il est formé à l'accueil, à l'écoute et au dialogue. Il est à la disposition des personnes souhaitant réfléchir ou résoudre un problème concernant leur vie affective et sexuelle. Il est le thérapeute du couple et de la famille, à n'importe quel âge. Le métier est accessible à la suite d'une formation de deux ans et d'un stage pratique dans le cadre de la formation continue des professionnels psychologues, infirmières ou assistantes sociales.

### **Conseiller en emploi et insertion professionnelle**

Il conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes. Il aide différents publics à résoudre leurs problèmes de recherche d'emploi, de chômage, de reconversion professionnelle ou parfois de simple gestion de carrière. Il accueille et informe les personnes sur le marché du travail, les professions, les formations. À travers des entretiens individuels, des animations de groupe et l'utilisation de divers outils pédagogiques, il les aide à réfléchir sur elles-mêmes et à faire des choix professionnels.

### **Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation**

Il est chargé de l'aide à la réinsertion sociale des détenus. Il a pour tâche de prévenir la désocialisation liée à l'emprisonnement, de veiller au maintien des liens sociaux et familiaux de la personne incarcérée. Pour cela, il organise notamment des activités socio-éducatives : action contre l'illettrisme, prévention en matière de santé, formation, emploi. Pour les condamnés aux travaux d'intérêt général qui sont en semi-liberté et placés sous surveillance électronique, le conseiller les reçoit régulièrement pour vérifier qu'ils respectent bien leurs obligations. Il les aide en cas de problèmes de santé, de logement, de réinsertion. Puis il rend compte au juge pour que la peine soit la mieux adaptée possible. Pour les prévenus âgés de 18 à 21 ans, il peut faire une évaluation de leur situation socioprofessionnelle et proposer des mesures alternatives à l'incarcération (semi-liberté, libération conditionnelle).

### **Coordonnateur de mission locale**

Il participe à la conception et à la mise en place d'une stratégie globale de développement des actions destinées à favoriser l'insertion des jeunes et des titulaires du RSA. Il prend en compte les initiatives locales, les avis des populations et procède à partir d'analyses et d'études concrètes.

### **Correspondant P.A.I.O**

Sa mission consiste à accueillir et orienter des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Au cours d'entretiens individuels, il essaie de cerner les problèmes et d'orienter chacun vers une formation ou un emploi et présente à ses interlocuteurs les dispositifs qui leur sont ouverts. Dans ses missions, un travail en étroite collaboration est réalisé entre le professionnel, les établissements scolaires, pôles emplois et les autres organismes de formation alentours.

### **Éducateur de la P.J.J. (protection judiciaire de la jeunesse)**

Il intervient sur décision du juge des enfants auprès des jeunes en danger, qu'ils soient auteurs de délits ou victimes. Il participe aux mesures d'investigation ordonnées par le juge des enfants. Il évalue l'environnement du jeune et son rapport à sa famille et à son milieu scolaire. Puis, il élabore des solutions éducatives. En lien avec l'assistant de service social, le psychologue, le psychiatre... Il prépare ainsi les décisions des magistrats.

Lorsque le jeune est maintenu dans son cadre familial (milieu ouvert), il faut le protéger tout en restaurant le rôle éducatif des parents. S'il est placé dans un centre d'éducation ou incarcéré (milieu fermé), l'éducateur l'accompagne vers un projet de vie. Il s'intéresse à sa santé, à sa scolarité, à sa future insertion professionnelle. Il l'aide à se construire, en lui fixant des repères et des objectifs.

### **Ergonome**

Il contribue à concevoir et à améliorer des environnements ou des postes de travail afin d'assurer la production dans les meilleures conditions possibles, avec le maximum de confort, de sécurité et d'efficacité. À la demande des entreprises, il analyse les conditions de travail existantes ; tout l'environnement et les systèmes de production sont passés au crible. Il examine également la dimension humaine du travail, les effets de l'activité sur la santé des personnes. Ce travail préalable lui permet d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations. Il peut être amené à suggérer des changements dans le choix des matériaux pour réduire les nuisances sonores, la poussière, les matières dangereuses, etc. Il existe des diplômes qui allient psychologie du travail et ergonomie.

### **Médiateur**

Un médiateur est une personne qui intervient pour faciliter une communication, rétablir une relation, transmettre une doléance, transférer un savoir ou une connaissance. Les différents champs d'intervention nécessitent chez le médiateur des compétences en communication (diplomatie, pédagogie, empathie...) et, notamment pour les relations directes, plus spécifiquement en rhétorique.

### **Professeur des écoles**

Il aide à être autonome et à s'exprimer au milieu des autres. Il peut aussi, avec l'aide d'intervenants extérieurs, initier les enfants à une langue étrangère, à la musique ou à l'informatique. Il initie à la lecture et à l'écriture, histoire-géographie, calcul, sciences et technologie, éducation civique, artistique et sportive. Il doit également apprendre aux élèves à acquérir des méthodes de travail et des règles de vie sociale. Pour devenir professeur des écoles, il faut le CRPE, concours accessible pour les M1 et M2, la titularisation n'est possible qu'une fois le M2 obtenu. Le master MEEF permet une formation spécialisée et est organisée par les Insep.

## 14. Diplômes universitaires

Les diplômes universitaires (DU) sont des diplômes délivrés par les universités et non pas au nom du ministère comme la licence ou le master.

Il existe de DU dans de nombreux domaines et notamment en psychologie. Ces diplômes permettent aux étudiants mais également aux psychologues diplômés d'approfondir leurs connaissances dans des domaines particuliers. On trouve par exemple des DU de criminologie, de gérontologie, de douleur en oncologie, etc.

Pour plus d'informations :

<http://www.doctorama.fr/diplome-universitaire/psychologie/>

<https://www.jdpsychologues.fr/liste-diplome-universitaire-psychologie>

<http://www.psychologue.fr/du.php>

De plus, la FENEPSY a réalisé une [liste des DU/DIU en lien avec la psychologie](#).

## 15. Sites ressources

<https://www.cidj.com/>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

<https://www.psyintegrative.fr/Intropsycho.html>

<https://thotismedia.com/>